

Réponse de Jacqueline Gourault

Ministre auprès du ministre d'État ministre de l'Intérieur

« Soyez assurés que vous participerez au dialogue de la Conférence nationale des territoires »

En déclarant qu'ils pouvaient compter sur le gouvernement, et sur elle en particulier, pour essayer de faire avancer les sujets qui leur tiennent à cœur, la ministre a voulu rassurer les élus de la montagne. Elle leur a, par exemple, promis de réétudier la question du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités en 2020, en application de la loi NOTRe. La ministre a également précisé que les élus de la montagne seront intégrés, d'une manière ou d'une autre, aux discussions de la Conférence nationale des territoires.

« Pourquoi n'y a-t-il pas de représentants des élus de la montagne à la Conférence nationale des territoires (CNT) ? Tout simplement parce qu'il n'y a pas de représentations spécifiques des autres non plus. Mais ces moments phares de la Conférence nationale des territoires ne doivent pas faire oublier ce qui se passe dans les réunions décentralisées, sous l'autorité des préfets dans chaque département, et les réunions thématiques qui vont avoir lieu en permanence pour préparer justement la CNT du 14 décembre prochain.

Le principe de l'intégration des spécificités géophysiques et climatiques dans les mécanismes de péréquation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), cher à Annie Genevard, n'est peut-être pas allé aussi loin que vous le souhaitiez. Le gouvernement est conscient que plusieurs sujets de préoccupations subsistent.

Le président de la République s'est engagé à ne pas faire de grandes réformes territoriales. Pas de grands soirs ni de "Big Bang" des collectivités territoriales.

Les départements resteront les départements, les régions resteront les régions et, si une évolution doit se faire, elle se fera dans le cadre de la loi.

Nous avons dit que nous n'allons pas revenir sur les compétences que la loi NOTRe a attribuées aux différents niveaux des collectivités territoriales.

Alors, vous me direz : « Et alors, l'eau et l'assainissement ? » Je vais essayer d'être la plus claire possible. Si l'eau et l'assainissement sont souvent très bien gérés par les communes ou par les syndicats de communes, il y a tout de même certains endroits où les réseaux sont un



Sur l'ensemble des dossiers abordés, la ministre s'est voulue rassurante et a déclaré être attentive à la situation des élus.

peu fatigués, où il y a des pertes en ligne d'eau potable avec des fuites pouvant aller jusqu'à 30 ou 40 %. Un certain nombre de gens pensent que les dépenses qui vont être nécessaires correspondent plus à l'échelon intercommunal que forcément communal.

Je puis vous assurer que je vais m'occuper personnellement de ce dossier, que les décisions seront prises avant la fin de l'année et que nous essayerons de répondre à toutes les questions qui se posent.

Les élus ont subi tellement de coups de rabot pendant les quatre ans qui viennent de s'écouler que quand vous leur dites qu'il n'y aura pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement, ils ont parfois du mal à vous croire. Mais je vous assure que, dans le budget pour 2018, il n'y aura pas de baisse de la DGF pour les collectivités territoriales.

Autre gage de stabilité : les ressources en termes de dotations d'investissement qui vont vers les territoires s'élèveront à 1,8 milliard d'euros ; cela représente une augmentation de 5,5 %.

Il n'y aura plus de seuil pour accéder à la dotation de soutien à l'investissement local.

Une des meilleures preuves de notre engagement, c'est l'abondement des composantes péréquatrices de la DGF à hauteur de 190 millions d'euros pour 2018.

La dotation de solidarité rurale augmentera, quant à elle, de 90 millions d'euros. Tandis que le FPIC sera stabilisé à hauteur d'un milliard d'euros.

Je rappelle que dans le calcul de la dotation de solidarité rurale (DSR), la longueur de la voirie, qui est un critère d'attribution, a été doublée pour les communes de montagne. D'autre part, afin d'approfondir l'effort d'adaptation, nous sommes prêts également à ce que des pistes de réflexion d'une réforme de la DGF et de la DSR soient étudiées pendant le quinquennat.

La réforme de la taxe d'habitation était un engagement du président de la République au cours de sa campagne. Il s'agit effectivement d'un impôt ancien, un impôt qui n'a jamais réussi à s'adapter à la réalité des valeurs locatives puisque, depuis 1971, nous sommes toujours sur les mêmes bases. C'est une taxe qui est devenue assez inéquitable.

En gros, vous n'avez pas d'inquiétude à avoir sur les ressources de la taxe d'habitation.

Il est évident qu'il va falloir faire une réforme de la fiscalité locale. La preuve en est que, dans la loi de finances pour 2018, on change complètement le financement des régions. Celles qui touchaient, comme les autres collectivités, une dotation globale de fonctionnement, se verront attribuer une part d'un impôt national. C'est-à-dire une part de la TVA. »

« Vous n'avez pas d'inquiétude à avoir sur les ressources de la taxe d'habitation. »

« Je vous assure que, dans le budget 2018, il n'y aura pas de baisse de la DGF pour les collectivités territoriales. »